



MOBILITE D'ETUDES INTERNATIONALE 2020/21

—
Les aides possibles ??

Sommaire



- **Calendrier**
- **Comment faire sa demande ?**
- **Aides Financières Possibles**
- **Principes D'attribution**
- **Procédure de Paiement**
- **Avant Pendant Après**
- **Vos Interlocutrices**

Calendrier : demande de bourses de mobilité



Comment faire sa demande ?

- Un lien vers un formulaire **unique** de demande de financement est envoyé par courrier électronique aux étudiants sélectionnés pour partir en programme d'échange.

=> Il n'y aura pas plusieurs dossiers de demandes à constituer.

- Il n'est pas possible d'effectuer une demande de financement pour une mobilité d'étude en dehors des dates d'ouverture du formulaire. **En cas de formulaire non rempli, vous ne pourrez pas bénéficier d'un financement.**

Vous pouvez refuser de remplir ce formulaire, si vous ne souhaitez pas bénéficier d'une bourse de mobilité. Dans ce cas, merci de nous en informer par courrier électronique.

- Pièces requises pour constituer votre dossier (documents à télécharger dans le formulaire) :
 - *Curriculum vitae.*
 - *Lettre de motivation datée en français adressée à la région Auvergne Rhône Alpes précisant les raisons pour lesquelles vous sollicitez une aide à la mobilité internationale.*
 - *Copie recto/verso de la notification de bourse du CROUS pour les boursiers sur critères sociaux.*
 - *Copie de la décision de la COTOREP ou de la MDPH pour les étudiants en situation de handicap couvrant l'année de la mobilité*
 - *Relevé d'identité bancaire (RIB) sur un compte domicilié en France à votre nom.*
- Imprimer le PDF généré et le retourner avec les pièces jointes au Service des Relations Internationales (SRI) de votre composante.

Aides financières possibles

Ces 3 bourses sont cumulables en elles et également avec la bourse du CROUS

- Pour les mobilités dans le cadre du programme Erasmus + (pays européens)
- Montant en fonction du pays de mobilité (3 grands groupes)
- Aide pour les étudiants en situation de handicap (dossier)
- Durée minimum de la mobilité 3 mois soit 90jrs

 Erasmus+

Bourse ERASMUS + Etudes (SMS)

- 95€ / semaine attribuée
- Durée minimum de la mobilité 1 mois soit 4 semaines dans la limite de 26 semaines pour une année universitaire
- Aide forfaitaire pour les BSCS année de la mobilité selon échelon de la bourse CROUS
- Aide forfaitaire de 530€ pour les étudiants en situation de handicap

 La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Bourse Régionale à la Mobilité Internationale Etudiante (BRMIE)

- Uniquement pour les étudiants boursiers sur critères sociaux (BSCS) l'année de la mobilité
- Durée minimum de la mobilité 2 mois
- Aide forfaitaire et non mensuelle

 MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Bourse d'Aide à la Mobilité Internationale (AMI)

Principes d'attribution

- ✓ Etre étudiant inscrit à l'UGA de niveau L1 à M2 (exception bac+6 pour les medecine-pharmacie) durant l'année de la mobilité

La répartition des enveloppes de chaque dispositifs financiers se fait en fonction de leurs montants ainsi que du nombre d'étudiants éligibles = souci d'équité

La durée de financement attribuée ne correspondra pas à la durée de la mobilité réalisée car les bourses attribuées sont des aides et sont pas destinées à financer la totalité de votre séjour

Les DU ou année de césure

Les mobilités post-diplôme

Bourse BRMIE: Les mobilités dans le pays d'origine pour les étudiants non français

Ne sont pas éligibles

Vous devez pouvoir partir sans les bourses => pensez à budgétiser votre mobilité



Procédure de paiement

Ces aides sont versées **après** le début de votre mobilité après réception des **documents justificatifs**

Avant votre départ, vous recevrez des notifications, par mail, de la décision concernant l'attribution ou non d'une ou plusieurs bourses parmi celles mentionnées précédemment.



=> Les documents à nous retourner sont joints à ces emails => *donc ouvrir et lire les pièces jointes*

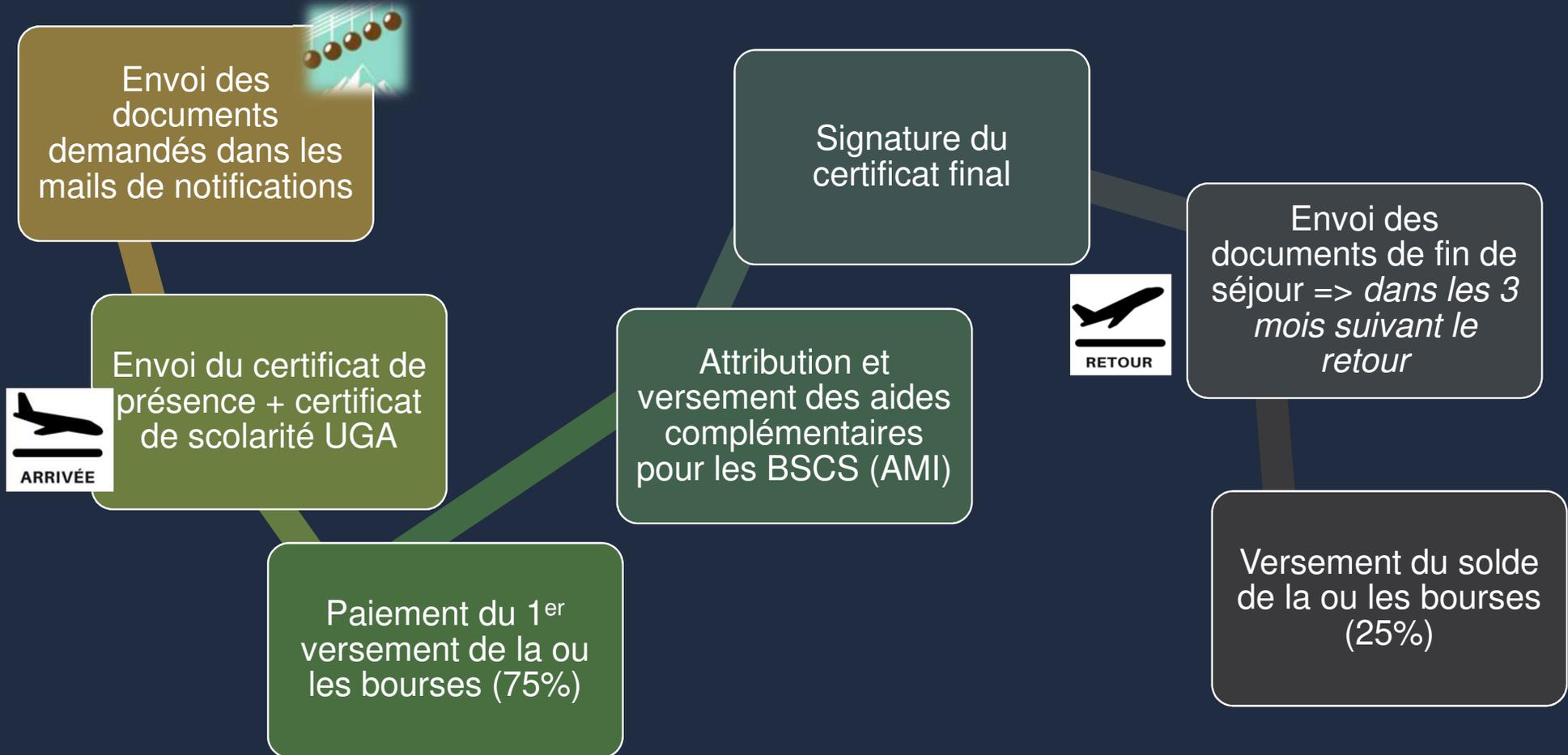
Les bourses de mobilité attribuées sont payées par virement sur un compte bancaire domicilié en France exclusivement.

Les bourses de mobilité attribuées sont versées en 2 fois par virement bancaire:

- Versement des 75% de chaque dispositif (sauf AMI) au début de la mobilité après réception des documents afférents.
- Versement des 25% restants à votre retour après réception des documents de fin de mobilité.

En cas de non retour des documents de mobilité demandés, le remboursement des sommes perçues sera exigé.

Avant Pendant Après



Le pôle Bourses- DGD DIT

- Polytech
- Phitem
- Pharmacie
- Médecine
- IUGA
- Chimie / Biologie
- IM2AG
- IUT 1
- STAPS
- INSPE

Nathalie
CLEMENT
JOUBERT

- IUT Valence
- Droit
- Economie
- UFR LE
- ARSH

Nourhene
DZIRI

Marie-Anne
MONCEAUX

- IAE
- UFR LLASIC
- SHS
- IUT 2

Merci de nous signaler tout changement de situation au cours de votre mobilité : Annulation de votre mobilité, adresse e-mail, RIB, durée de mobilité, programme de cours...



**N'hésitez pas à
nous contacter et à
venir nous voir**

bourses-mobilite@univ-grenoble-alpes.fr

**Bureau 44 de la Tour IRMA - Domaine
Universitaire**

